



Newsletter PAQTE #1

édition juillet 2020

Continuité éducative : les entreprises et les citoyen.ne.s s'engagent

Suite à l'appel lancé par la Préfecture de la Loire-Atlantique dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19, des entreprises et citoyen.ne.s se sont mobilisé.e.s afin de permettre la poursuite de l'apprentissage de tou.te.s les élèves les plus fragiles par la mise à disposition de matériels informatiques.

Depuis avril 2020, ce sont :

9

Entreprises
engagées

7

Citoyen.ne.s
impliqué.e.s

8

Établissements
partenaires

4

Réseaux
associatifs actifs

115 ordinateurs mis à disposition d'élèves

Zoom sur l'association ALIS44, partenaire du dispositif de continuité pédagogique à Nantes Métropole :

ALIS44 est une association basée dans le quartier Bottière-Pin Sec, spécialisée dans le reconditionnement et la mise à disposition de matériels informatiques.

Depuis plus de 10 ans, ALIS44 œuvre à **l'inclusion numérique** pour tou.te.s : elle récupère des ordinateurs sur le territoire de la métropole nantaise, les reconditionne sous système d'exploitation et logiciels libres, puis les redistribue aux personnes à faibles ressources et aux associations.

Les ordinateurs sont mis à disposition des familles sous forme de prêt ou vendus à bas coût. L'association organise également des ateliers et formations à l'usage des outils numériques.

Pendant la période de confinement, ALIS44 a été un partenaire central de la **continuité pédagogique** en Loire-Atlantique : à la suite de l'appel aux dons lancé par de la Préfecture de Loire-Atlantique, dans le cadre du **PAQTE** et de « La France, une chance », ALIS44 a centralisé les dons de matériels informatiques effectués par les entreprises, les a reconditionnés et mis à disposition des élèves identifié.e.s par les chef.fe.s d'établissement afin de permettre la poursuite de leur apprentissage pendant la crise sanitaire.

A l'heure où la fracture numérique se cumule à la facture sociale pour une partie des publics déjà fragilisés, les acteurs qui luttent contre l'exclusion numérique ont plus que jamais démontré toute leur importance dans l'écosystème.

Pour plus d'informations ou faire don de vos ordinateurs d'entreprises : www.alis44.org





Le plan "Quartiers d'été 2020" : mettre la formation et l'emploi au coeur de la solidarité dans les quartiers

Le contexte particulier que vit notre pays depuis plusieurs semaines appelle à une attention soutenue en faveur des habitant.e.s des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Dans ce contexte, le plan « Quartiers d'été 2020 » a pour ambition de faire de cette période estivale, un temps utile et ludique pour les habitant.e.s ne pouvant partir en vacances, dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités. C'est l'occasion de pouvoir acquérir de nouvelles compétences et de nouveaux réseaux utiles pour leur avenir professionnel.

Mobilisation des entreprises sur les « jobs d'été » et les contrats d'alternance

Outre le soutien au développement des *emplois francs pour l'embauche des publics des quartiers*, **nous sollicitons les entreprises** signataires du PaQTE et de « la Loire-Atlantique, une chance, les entreprises s'engagent ! », afin de proposer aux jeunes de 16 à 29 ans **des jobs d'été** ainsi que des **contrats d'alternance**. Ces contrats pourront démarrer cet été, y compris pour ceux initiant un cycle de formation à la rentrée de septembre (un contrat d'apprentissage peut démarrer 3 mois avant le début de la formation en centre de formation d'apprentis).

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance l'existence **d'une plateforme qui a été adaptée pour les emplois saisonniers** : www.mobilisationemploi.gouv.fr

Les publics bénéficiaires pourront ainsi accéder à vos offres en coordination avec Pôle emploi.

Nous vous remercions de votre engagement dans la mise en œuvre de ce plan « Quartiers d'été 2020 ».

Pour aller plus loin :

- Plan de relance de l'apprentissage
- Dispositif des emplois francs :
 - **15 000 euros sur 3 ans** pour une embauche en CDI (5 000 euros par an) ;
 - **5 000 euros sur 2 ans** pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois (2 500 euros par an).

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.
Pour plus d'information, contactez votre agence Pôle Emploi

Merci de votre soutien en faveur des habitant.e.s des quartiers !

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Jean NGODI
Coordinateur de FACE Loire-Atlantique
facela.jngodi@gmail.com
06 60 98 77 90

Jenna LECLERCO
Directrice Les entreprises pour la Cité
jenna.leclercq@reseau-lepc.fr
06 98 23 23 31

